

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBATRE**

L'an deux mil vingt-trois, le 15 du mois de février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Date de la convocation du conseil municipal : le 10 février 2023

Présents : M. Louis GIBIER, Maire – Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, M. Alain CIEREN, Adjoint – Mme Colette GROIZARD, Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC, M. Philippe MAURICE, M. Patrick FRIOUX, Mme Emmanuelle FOUASSON, M. Michel MORACCHINI

Excusés ayant donné procuration : Mme Catherine COESLIER (donne pouvoir à M. Jean-Maurice FOUASSON), Mme Marie-Henriette ELIE (donne pouvoir à Mme Emmanuelle FOUASSON), Mme Christianne COGNEE (donne pouvoir à Mme Véronique PERAUDEAU-CADIC), M. Cyril PETRARU (donne pouvoir à Mme Sylvie GUEGUEN), M. Fabrice ROUSSEAU (donne pouvoir à M. Philippe MAURICE), M. Grégory DELAUNE (donne pouvoir à M. Alain CIEREN), Mme Florence BURNEAU (donne pouvoir à M. le Maire), Mme Charlène MARIE (donne pouvoir à M. Michel MORACCHINI)

Absents : Mme Myriam PRAUD

Désigné secrétaire de séance : M. Jean-Maurice FOUASSON

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	10	8	18	18	0	0

DEL2023-008 - Urbanisme & Affaires foncières : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AH 413 Rue de la Poste

Afin de permettre l'élargissement de la rue de la Poste, Madame Lucienne VIOLEAU, propriétaire de la parcelle AH 413 a accepté que la voirie communale passe par son délaissé de terrain. Cette opération a eu lieu, il y a plusieurs années sans avoir jamais été régularisée.

Cette personne demande aujourd'hui que la situation de son terrain soit clarifiée par une cession officielle à l'euro symbolique. Cette parcelle est située à l'angle de la rue de la Poste et de la rue du Bois Gaudin, à la commune de Barbâtre.

Sur l'avis de la Commission Affaires Foncières & Urbanisme du 07 février 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition de ce terrain cadastré AH 413 situé à l'angle de la rue de la Poste et de la rue du Bois Gaudin appartenant à Madame Lucienne VIOLEAU, à l'euro symbolique.
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier et la signature de tout document relatif à cette affaire.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 07/03/2023

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 07/03/2023

Le Maire,
Louis GIBIER



Le secrétaire de séance,
M. Jean-Maurice FOUASSON

